



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1643

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Irigny - Vernaison - Charly

objet : Requalification du Chemin des Flaches - Lancement de la concertation préalable

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Palleja

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 août 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 8 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Assi (pouvoir à M. Calvel), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Muet (pouvoir à M. Kabalo), Mme Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Quiniou (pouvoir à Mme Bocquet), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Rousseau (pouvoir à M. Vergiat), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Braillard, Dumas, Mme Ghemri, MM. Giordano, Pillonel.

Séance publique du 6 septembre 2010

Délibération n° 2010-1643

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Requalification du Chemin des Flaches - Lancement de la concertation préalable**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 juillet 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet d'ouvrir la procédure de concertation au titre de l'article L 300-2 et R 300-1-2 du code de l'urbanisme pour le projet de requalification du chemin des Flaches et de la Route de Buye, depuis le chemin de Boutan jusqu'au chemin de Contantin sur les communes de Irigny, Vernaison et Charly.

Le Chemin des Flaches et la route de Buye relie Irigny (hameau de la Combe) à Vernaison et Charly par la zone agricole.

En bordure de terrains agricoles et desservant de rares habitations, ce chemin présente les caractéristiques d'une voie vicinale : fréquents rétrécissements, croisements difficiles et dangereux, accotements étroits et non aménagés, problèmes de visibilité, etc.

L'augmentation du trafic routier, les problématiques de sécurité routière et le développement des usages tels que la randonnée, la promenade ou le jogging imposent un réaménagement de cette voie de desserte en faveur des "modes doux".

L'objectif du projet sera de proposer :

- un cheminement modes doux en site propre, parallèle à la voie existante et isolé de la circulation afin de sécuriser leur déplacement,
- un système de collecte, de stockage et de rejet au milieu naturel des eaux pluviales pour éviter le ruissellement des eaux dans les propriétés riveraines en aval,
- un réaménagement de la chaussée existante et sa réparation afin d'apaiser les vitesses des véhicules.

L'ensemble de cet aménagement devra prendre en compte le patrimoine végétal existant (espaces boisés classés, espaces végétalisés à mettre en valeur) et garder le caractère rural du site.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements dans le cadre de la politique : Faire de l'environnement un moteur du développement, développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité (axe C13).

Par sa nature et son montant, il est proposé que cette opération fasse l'objet d'une concertation préalable.

La procédure se déroulera selon les modalités suivantes :

- la concertation de déroulera du lundi 4 octobre 2010 au lundi 8 novembre 2010,
- un dossier de concertation sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture :
 - . aux mairies d'Irigny, Vernaison et Charly,
 - . à la Communauté urbaine de Lyon.

Ce dossier comprendra notamment :

- le rappel du contexte général de l'opération,
- le rappel des objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Ce dossier pourra, en tant que de besoin, être complété par des éléments d'informations supplémentaires pendant toute la période de concertation.

Un avis administratif annonçant le début et la clôture de la concertation sera affiché aux emplacements réservés aux publications officielles à la Communauté urbaine et en mairie d'Irigny, Vernaison et Charly.

Un avis sera, par ailleurs, publié dans au moins deux journaux locaux afin d'informer la population de ce projet et de la tenue de cette concertation en précisant les dates de début et de clôture.

A l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci au conseil de Communauté qui en débattrà ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les objectifs poursuivis par la réalisation de la requalification du chemin des Flaches et de la route de Buye, depuis le chemin de Boutan jusqu'au chemin de Contantin sur les communes de Irigny, Vernaison et Charly.

2° - Donne son accord sur les modalités de la concertation préalable dudit projet dont le bilan sera également soumis à délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2010.